

SANTÉ Le décret urgent sur le financement hospitalier a été accepté.

Sur la voie de la sérénité

LYSIANE FELLAY

Le Valais est désormais prêt à affronter les nouvelles dispositions de la LAMal dès le 1er janvier et l'ouverture du libre-choix de l'hôpital. Le Grand Conseil a accepté hier le décret concernant le financement hospitalier par 113 voix contre 8 et une abstention. Les oppositions émanaient de l'UDC.

Maurice Tornay, chef du Département de la santé s'est dit soulagé. «Les conditions pour l'ouverture du libre-choix de l'hôpital sont mieux cadrées. Les risques sont ainsi moins importants», a-t-il expliqué. Il a rappelé que ce décret urgent permettait en premier lieu de respecter le droit fédéral. Pour lui, l'état d'esprit du Parlement sur ce sujet était réjouissant.

Plus d'indépendance

Les critiques de l'UDC ont été entendues par Maurice Tornay. Charles Clerc, député UDC, a notamment reproché au gouvernement son immobilisme concernant le Réseau Santé Valais. Le groupe UDC demandait plus d'autonomie et d'indépendance pour les organes dirigeants du RSV. Pour le ministre de la santé, le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités et il travaille actuellement sur ces points. «Je suis d'accord avec cela, mais je veux d'abord entendre les groupes chargés de traiter ces questions», souligne Maurice Tornay. «Lorsqu'une réforme est urgente, il y a justement lieu de réfléchir», continue-t-il. Et le conseiller d'Etat



Avec ce décret, le Valais est paré pour faire face au libre-choix de l'hôpital. BITTEL

d'ajouter que les mêmes députés ne manqueraient pas de crier au loup s'il venait leur présenter un projet donnant davantage d'indépendance au RSV dans la précipitation.

Chablais

Quelques députés Chablaisiens ont réitéré leurs regrets quant à l'absence de Chablaisien au conseil d'administration du RSV. Maurice Tornay leur a à nouveau rétorqué que les futurs administrateurs ne devaient pas être des régionalistes, mais penser à l'ensemble du canton. Il a aussi rappelé que l'hôpital du

Chablais aurait son propre conseil d'administration, pouvant ainsi faire entendre sa voix.

Le débat en première lecture de ce décret s'est fait rapidement. Les députés ont adopté le texte et renoncé à effectuer une deuxième lecture. Pour Maurice Tornay, cette acceptation en une seule lecture: «C'est un signe que les points soulevés ont trouvé des réponses». Est-ce un pas vers davantage de sérénité? «Oui probablement», estime Maurice Tornay. Un point de vue que partage Charles Kleiber, le futur président du conseil d'administration du RSV.

Charles Kleiber

On pouvait l'apercevoir à la tribune du Parlement. L'ancien secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche a affirmé: «C'est important pour moi d'être là pour suivre ces débats. J'ai du plaisir à retrouver l'atmosphère parlementaire. Je constate que le domaine de la santé est important pour les députés valaisans. La santé est un enjeu de la vie quotidienne à long terme». L'homme a également annoncé se réjouir de communiquer avec les médias et de le faire en toute transparence. Il prendra ses fonctions le 1er janvier 2012. ◉